



Règlement intérieur et conditions LE CLOS des OLIVIERS

ARTICLE 1 : ACCUEIL

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Toute personne désireuse de loger au CLOS des OLIVIERS est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

ARTICLE 2 : HEURES D'OUVERTURE

La réception est ouverte de 15h00 à 20h00 en saison. Le CLOS des OLIVIERS vous accueille 365 jours par an par téléphone.

ARTICLE 3 : RESERVATION & PAIEMENT

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger au CLOS des OLIVIERS de réserver à l'avance et d'obtenir l'accord de l'hôtelier. A l'occasion de toute réservation le client devra communiquer un numéro de carte bancaire en tant que garantie à la réservation. La prestation de logement est payable au plus tard le jour de l'arrivée. LE CLOS des OLIVIERS accepte les moyens de paiement suivant : Visa, Eurocard-Mastercard, Amex, espèces. Il n'est pas possible de régler par chèques bancaires, chèques vacances. Le défaut de paiement entraînera l'expulsion immédiate du client sous réserve de poursuites judiciaires pour le règlement de son dû. Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir ce document, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

ARTICLE 4 : TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour n'est jamais incluse dans le prix de la réservation. Elle est en vigueur dans la commune et payable sur place. Montant 2022 : 2,53€ par adulte et par nuitée.

ARTICLE 5 : ANNULATION DE RESERVATION ET ENGAGEMENT

En cas d'annulation de réservation, tout client est tenu de prévenir 72h00 avant le jour de l'arrivée. En cas de non présentation et ou d'annulation dans les temps, toute réservation entraînera la facturation du prix de la première nuitée (no-show). Toute location commencée est due en entier. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

Le CLOS des OLIVIERS a la possibilité de relouer une chambre sans délai dans les conditions suivantes :

- Annulation par le client.
- Non présentation du client.
- Erreur par le client lors de la prise de réservation, sur les dates, la quantité de chambres ou le type de chambre.

ARTICLE 6 : ACCES AUX CHAMBRES – CHECK-IN _ 16H00

A son arrivée, sauf accord du CLOS des OLIVIERS, le client ne peut pas exiger d'occuper l'appartement avant 16 heures. Pour toute arrivée après 19h, le client est tenu d'informer la réception afin d'organiser son arrivée dans la soirée. La piscine, le golf, ainsi que le restaurant sont accessibles à partir de 12h00, pour les clients qui arrivent plus tôt.

ARTICLE 7 : ACCES AUX CHAMBRES – CHECK-OUT _ 10H00

La location à la nuit cesse (check-out) impérativement à 10h00, quelle que soit l'heure d'arrivée du client. Tout manquement à cette règle pourra entraîner une facturation supplémentaire au client.

La piscine, le golf, ainsi que le restaurant restent accessibles, le jour même jusqu'à 12h00, pour les clients qui ont fait leur check-out à 10h. Toutefois, après 10h, l'appartement n'est plus disponible pour se changer ou se doucher. Les vestiaires du golf, équipés de douches, restent ouverts aux clients du CLOS.

ARTICLE 8 : MENAGE

Lors du départ, le client s'engage à laisser l'appartement propre, et à vider les poubelles dans les containers extérieurs prévus à cet effet. Un forfait d'entretien pourra être facturé le jour du départ si nécessaire. Tout objet de l'appartement perdu ou détérioré doit être signalé à la réception durant le séjour ou le jour du départ et pourra être facturé.

ARTICLE 9 : GESTION DES CLEFS

La clef de l'appartement doit être restituée le jour du départ, à 10H00, dans la boîte aux lettres noire située à droite de la porte de l'accueil.

ARTICLE 10 : OCCUPATION DES CHAMBRES

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par le CLOS des OLIVIERS sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

ARTICLE 11 : PARKING ET STATIONNEMENT

Le client s'engage à garer son véhicule sur le parking prévu à cet effet. Tout stationnement sur l'aire de retournement des pompiers (rond-point) est strictement interdit*. Les sociétés GOLF UP et le CLOS des OLIVIERS ne seront en aucun cas responsables des éventuels dommages causés sur les véhicules (balles de practice ou autres).

ARTICLE 12 : ENFANTS ET LITS D'APPOINT

L'utilisation d'un lit bébé, pour un enfant de moins de 2 ans, est facturée 10,00€ par nuit. Possibilité d'ajouter un lit d'appoint adulte (sauf dans les appartements 204, 303 et 102) pour 15,00€ par nuit. Le nombre maximum de lit bébé/d'appoint en appartement est égal à 1.

ARTICLE 13 : ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux de compagnie sont admis avec un supplément de 10€ par jour et par animal après accord du CLOS des OLIVIERS, faute de quoi, l'accès à la résidence pourra lui en être interdit. Aucune nuisance sonore – aboiement – ne sera tolérée dans la résidence de tourisme, et toute éventuelle dégradation sera à la charge du propriétaire de l'animal. Les animaux de compagnie doivent être tenu en laisse et ne sont pas admis autour et dans de la piscine.

Il est interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre.

Les chiens guides d'aveugles sont admis gratuitement.

ARTICLE 14 : AFFAIRES OUBLIEES

Si le client demande le renvoi de ses affaires oubliées par colis ou courrier, il devra s'acquitter des frais d'expédition par carte bancaire ou par virement. Au-delà d'un certain délai sans réclamation de la part du client, les objets laissés pourront être jetés / vendus / donnés par Le CLOS des OLIVIERS dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896.

ARTICLE 15 : PISCINE

L'espace piscine est un endroit de tranquillité et de relaxation pour tous.

- La piscine est ouverte de 08 heures à 22 heures, sauf cas de force majeure (intempérie, pandémie...) ou nettoyage, maintenance, travaux...
- La piscine étant une piscine privée, son usage est réservé aux clients du CLOS des OLIVIERS,
- Les enfants mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable et sera sous sa responsabilité et surveillance,
- La baignade des animaux domestiques est strictement interdite.

→ [Voir Règlement et conditions de la piscine du LE CLOS des OLIVIERS](#)

ARTICLE 16 : RESPONSABILITES

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client.

L'hôtel ne pourra être tenu responsable en cas d'accident ou noyade**. Il ne sera également pas tenu responsable en cas de dommage sur son véhicule, si le client a stationné sur l'aire de retournement des pompiers*.

Les animaux que l'hôtelier aura acceptés dans l'établissement sont également sous la responsabilité du locataire de la chambre.

Tout dommage, causé volontairement ou involontairement, devra être acquitté par le locataire de la chambre.

Tout dommage ou nuisance causée volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre, il en est de même pour les dommages causés par son animal.

ARTICLE 17 : INTERDICTION DE FUMER

Nous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics depuis le 2 janvier 2008. Il est absolument interdit de fumer dans les appartements et autour de la piscine pour des raisons de sécurité et de confort. Toutes nos chambres sont non-fumeurs. L'hôtel se réserve le droit de réclamer le montant d'une nuitée pour des frais de nettoyage supplémentaires au client qui fume dans sa chambre.

ARTICLE 18 : NUISANCES ET RESPECT DES AUTRES CLIENTS

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter le CLOS des OLIVIERS immédiatement et sans remboursement de son séjour. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22 heures et 7 heures.

ARTICLE 19 : DEGRADATION

Les appartements mis à la disposition de nos clients sont vérifiés, fonctionnels et en bon état. Les clients sont invités à signaler immédiatement à la réception tout manquement. En cas de dégradation, LE CLOS des OLIVIERS se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Le CLOS des OLIVIERS peut exiger un forfait de ménage si la chambre est laissée dans un état qui sera jugé non convenable.

De manière générale le client devra régler les dommages causés directement à l'hôtel. Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour.

L'hôtel se réserve le droit de prélever le montant des consommations non déclarées au départ ainsi que les dégâts en chambre. Ce montant sera prélevé sur l'empreinte bancaire fournie à la réservation. L'hôtel n'aura aucune obligation quant à prévenir le client mais peut lui fournir sur demande une facture.

ARTICLE 20 : RECLAMATION

Le Client dispose d'un mécanisme de réclamations accessible pour faire connaître ses éventuelles insatisfactions relatives au déroulé de leur séjour.

Pour faire part de ses réclamations, le Client peut se manifester par voie postale (LE CLOS DES OLIVIERS, 39 Carraire d'Aigo Puto, 83310 Grimaud), par e-mail (accueil@leclosdesoliviersgrimaud.fr) ou par le biais d'enquêtes de satisfactions remises en fin de séjour.

Pendant la durée du séjour, les équipes de réception et de conciergerie sont disponibles pour prendre en considération toute réclamation. Les réclamations peuvent porter sur la conformité de l'hébergement à la réservation ou la conformité des services par rapport aux attentes du Client.

Le Prestataire s'engage à répondre de façon circonstanciée à toute réclamation écrite dès lors qu'elle n'est pas anonyme. Dans le cas où le Client attend une contrepartie à sa réclamation, celle-ci devra être rédigée par courrier lettre recommandée avec accusé de réception Prestataire dans le mois qui suit le séjour sans omettre le numéro de dossier.

ARTICLE 21 : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le règlement intérieur du CLOS des OLIVIERS s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat, et le départ immédiat du client de l'établissement.